



Procès-Verbal Conseil Municipal du 21 octobre 2025

Nombre de conseillers en exercice	Présents	Excusés avec pouvoir	Absent
15	11	1	3

Les conseillers municipaux de Mens régulièrement convoqués en date du 16 octobre 2025, se sont réunis en mairie salle du conseil municipal, le 21 octobre 2025 à dix-huit heures trente, sous la présidence de M. SUZZARINI Pierre, Maire de Mens.

Etaient présents SUZZARINI Pierre, LORENZI Florence, VERNAY Gentiane, DOLCI Marc, DIDIER Claude, MONTAGNON Danielle, STREIT Françoise, GAVILLON Dominique, MENVIELLE-CHABERT Véronique, GOUTEL Jean-Louis, CHEVALIER Bernard. Excusé avec pouvoir : BARBE Gilles donne pouvoir à LORENZI Florence. Absents : CHABERT Emma, CHEVALLY Gérard et GARAYT Myriam. Lesquels forment la majorité des membres

en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales. Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'une secrétaire pris au sein du conseil, Marc DOLCI est désigné pour remplir cette fonction. Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Le Maire ouvre la séance à 19h33 et annonce l'ordre du jour.

Le PV du conseil municipal du 23 septembre est validé à l'unanimité

Présentation du RPQS :

Claude DIDIER : a été remarqué des excréments et matières grasses dans le ruisseau à proximité de l'ENS ; l'agent en charge de l'eau va s'en enquérir. Un courrier sera certainement envoyé aux propriétaires pour leur rappeler de se connecter au réseau (obligatoire en secteur collectif ; pompe de relevage à installer à leur frais).

Menglas et Préfaucou : travaux programmés ; le bureau d'étude a été relancé en septembre. Le plan de travaux pourra être prochainement présenté.

LISTE DES DELIBERATIONS :

1. DEL 2025-10-01 EAU & ASSAINISSEMENT : Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'alimentation en eau potable et d'assainissement collectif
2. DEL 2025-10-02 RH : suppression poste emploi permanent adjoint administratif principal 2ème classe
3. DEL 2025-10-03 RH : suppression poste emploi permanent adjoint technique territorial
4. DEL 2025-10-04 RH : création poste emploi permanent d'agent de maîtrise principal
5. DEL 2025-10-05 ECONOMIE : contrat de location Guichet Automatique de Banque
6. DEL 2025-10-06 ECONOMIE : Location local pour Guichet Automatique de Banque
7. DEL 2025-10-07 CADRE DE VIE : Convention d'occupation de foncier privé pour l'usage public (mobilier urbain)
8. DEL 2025-10-08 TE38 – ECLAIRAGE PUBLIC – maintenance éclairage public : versement d'un fonds de concours
9. DEL 2025-10-09 RENOVATION HABITAT : motion relative aux nouvelles conditions des aides de MaPrime-Renov'

DEL 2025-10-01 EAU & ASSAINISSEMENT : Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'alimentation en eau potable et d'assainissement collectif

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'approuver le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'alimentation en eau potable et d'assainissement collectif ; d'indiquer que ce dernier sera transmis aux services préfectoraux et mis à disposition du public ; et de prendre acte du plan d'actions eau et assainissement collectif.

DEL 2025-10-02 RH : suppression poste emploi permanent adjoint administratif principal 2ème classe

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité pour de supprimer le poste d'adjoint administratif principal 2ème classe à 35/35ème, à compter du 22/10/2025 et d'adopter la modification du tableau des effectifs ainsi proposée :

Suppression de poste ; grade /quotité	Date d'effet/motif
Adjoint administratif principal 2ème classe à 35/35ème	22/10/2025

DEL 2025-10-03 RH- suppression d'un emploi permanent ouvert aux fonctionnaires et, le cas échéant, aux agents contractuels sur le fondement de l'article L.332-8 du code général de la fonction publique

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de supprimer le poste d'adjoint technique territorial sur une quotité horaire de 35/35ème, à compter du 22/10/2025 et d'adopter la modification du tableau des effectifs ainsi proposée :

Suppression de poste ; grade /quotité	Date d'effet
D'adjoint technique territorial à 35/35ème	22/10/2025

DEL 2025-10-04 RH- création d'un emploi permanent ouvert aux fonctionnaires et, le cas échéant, aux agents contractuels sur le fondement de l'article L.332-8 du code général de la fonction publique

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité pour créer un poste d'agent de maîtrise principal 7ème échelon sur une quotité horaire de 35/35ème à compter de la date du recrutement au 01/08/2025, et ouvrir un emploi d'agent technique polyvalent, dans les conditions exposées ci-dessus ; d'inscrire au budget les crédits correspondants ; d'adopter la modification du tableau des effectifs ainsi proposée :

Création de poste ; grade /quotité	Date d'effet/motif
Agent de maîtrise principal 7ème échelon, 35/35ème	Au 01/08/2025 recrutement sur poste permanent Agent de maîtrise principal 7ème échelon

DEL 2025-10-05 ECONOMIE : contrat de location Guichet Automatique de Banque

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide avec 9 voix pour et 3 abstentions d'autoriser le Maire à signer le contrat avec la Société LOOMIS sur la base de l'option N°2 ; de mettre en œuvre les conditions matérielles et logistiques pour favoriser l'installation du GAB par LOOMIS au sis 50 place de la Mairie, 38710 MENS et de réserver au budget les sommes nécessaires à cet abonnement.

Remarques :

Des travaux sont en cours : la fibre est déjà installée, prête à être utilisée (extension de celle de la Mairie).

Les blindages sont existants. L'option à retenir, quelle qu'elle soit, est engageante pour 60 mois. C'est la seule société dans la Région (monopole).

JL Goutel : quid du degré d'urgence ? Si on attend, les banques pourraient se positionner.

B. Chevalier : s'interroge sur le risque que le Crédit Agricole ferme son GAB.

M. Dolci : Si le Crédit Agricole fermait son GAB, ce serait bénéfique pour la commune qui par conséquent paierait moins de cotisation.

C. Didier : pertinent au nom de la solidarité territoriale : Clelles ayant fermé son guichet, beaucoup de report sur le marché de Mens.

D. Gavillon : La demande de la population est grande.

P. Suzzarini : il y a du reste une grosse problématique de réseau, aussi les TPE des forains dysfonctionnent souvent (besoin d'argent liquide).

B. Chevalier : Problème de s'engager pour une durée si longue.

JL Goutel : Importance de s'intéresser à la qualité de la couverture réseau.

F. Streit : S'agissant d'un service à la population, il serait envisageable de demander une aide financière à la communauté de communes.

DEL 2025-10-06 ECONOMIE : contrat de location du local pour le Guichet Automatique de Banque

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante décide avec 8 voix pour (Le Maire s'est temporairement retiré de la salle du Conseil, le temps du vote pour ne pas y prendre part), et 3 abstentions d'autoriser la 1ère adjointe, Mme Florence LORENZI à signer le contrat avec la Société LOOMIS sur la base de l'option N°2 ; de mettre en œuvre les conditions matérielles et logistiques pour favoriser l'installation du GAB par LOOMIS au sis 50 place de la Mairie, 38710 MENS et de réserver au budget les sommes nécessaires à cet abonnement.

Remarques :

Habituellement il n'est pas possible d'avoir accès au local pour permettre toute intervention technique en cas de panne de courant notamment, le fait que le local soit loué à un propriétaire privé permettrait une intervention directe ; la ville n'a qu'à payer l'abonnement fibre.

DEL 2025-10-07 Convention d'occupation de foncier privé pour l'usage public

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le maire à signer le contrat avec le propriétaire de la parcelle, M Philippe Régé en vue d'y installer un banc et de mettre en œuvre les conditions matérielles et logistiques pour favoriser l'installation et l'entretien de l'équipement pour un usage public sécurisé.

DEL 2025-10-08 TE38 – maintenance éclairage public : versement d'un fonds de concours

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de prendre acte des interventions hors forfait concourant à la maîtrise de la demande en énergie réalisées et mandatées par TE38 au cours de l'année 2024 ; d'attribuer un fonds de concours à TE38 d'un montant de 786,77 € correspondant auxdites interventions ; de prendre acte que le montant du fonds de concours n'excède pas les trois quarts du coût hors taxes des opérations concernées ; que le fonds de concours sera versé en une fois dans un délai d'un mois à compter de la réception du titre de recettes ; d'imputer les dépenses en section d'investissement au compte : 2041582 (M57A) ; d'autoriser Monsieur le Maire, à signer tout acte administratif ou financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire adopter la motion présentée en séance.

Rendu actes trimestriel exposés par le Maire.

Questions diverses :

C. Didier : Au sujet de la pollution des cours d'eau, l'inventaire des cours d'eau se termine ce mois.

Samedi 8 nov après-midi : organisation d'une action citoyenne : RDV au parking des Sagnes le long du ruisseau de l'Hôte où a été observée quantité non négligeable de petits déchets faciles à ramasser (ripisylves accessibles à pied). Cette action a été présentée au SMBHI et à l'OFB et approuvée. L'équipe technique de la Mairie sera mise à contribution (le lundi suivant les agents techniques récupéreront les sacs pleins).

Le maire clôt le conseil à 19h31

Le Maire, Pierre SUZZARINI



Fait à Mens, le 22/10/2025

La secrétaire de séance, VERNAY Gentiane